

x

**MAULD'INFO N° 42**  
**Février 2004**





## Le Mot de Madame le Maire...

Chers Amis,

Au seuil de cette nouvelle année, c'est avec plaisir que je m'adresse à vous par l'intermédiaire de notre Mauld'Info.

Les fêtes sont passées et j'espère que pour vous l'année s'est bien terminée, en famille ou entre amis.

Une année chasse vite la précédente et son cortège de bonnes et mauvaises nouvelles. Le monde change avec son lot de trains qui n'arrivent pas toujours à l'heure ! Nous avons subi la guerre en Irak, les grèves à répétition au printemps, la bonne tenue de l'Euro face au Dollar, les tensions en Afrique et au Moyen Orient.

Un été torride qui a conduit à rationner l'eau dans certaines régions.

La canicule et les incendies qui ont dévasté nos forêts, le drame des personnes âgées isolées et une fin d'année plutôt morose car le chômage est en augmentation et le monde vit dans la hantise des attentats terroristes qui peuvent surgir ici, n'importe où !

Heureusement notre commune, où il fait bon vivre cultive des finances saines avec un faible endettement.

Nous bénéficions aussi d'un tissu associatif riche et dynamique qui permet de développer et d'animer la vie locale, aussi bien sociale, culturelle que sportive.

Ceci grâce à la participation de la CAPH et aussi du comité des fêtes Mauld'joie qui ne ménage pas ses efforts pour distraire au mieux la population Mauldoise, l'Amicale Laïque qui fait beaucoup pour que les enfants soient choyés, le Comité Sports et Loisirs, sans qui nous n'aurions pas les traditionnelles courses chaque année qui nous amènent pas mal de personnes extérieures à la commune lors des 2 ducasses, l'association « Raices Latinas » pour les amateurs de danses folkloriques et modernes et aussi le Club Canin un peu en sommeil, mais qui va sûrement nous offrir cette année une manifestation de dressage de chiens, comme nous avons l'habitude d'apprécier il y a quelques années ! N'oublions pas le Club du 3<sup>ème</sup> âge, toujours très dynamique avec la participation d'une soixantaine d'adhérents. Dans toutes ces animations n'oublions pas non plus nos rencontres avec nos amis Mauldois Belges !

Au cours de cette année, des travaux ont bien sûr été réalisés.

- Le plafond, l'électricité, les peintures de l'école maternelle ainsi que la finition des deux remises de rangement.

- La pose de nouvelles portes dans le couloir côté primaire, ceci grâce à la subvention que nous avons obtenue du FAN (Fond d'Aménagement du Nord).

- Le chauffage de l'église sera certainement refait lui aussi, grâce aux subventions du FAN et la DGE, soit en tout 64 % du coût.

Le solde restant bien entendu à la charge de la commune.

- Pour la rue de Chorette, les travaux d'assainissement sont toujours en attente, mais programmés pour 2004, bien sûr en coordination avec la

commune de Lecelles. Après ces travaux vous devez vous douter que la voirie sera aussi à refaire, ainsi que les trottoirs.

- Le plateau multisports qui nous est offert par la CAPH, derrière l'école et dont les travaux débiteront prochainement.

- Des travaux de curage de fossés ont été réalisés aussi. Un programme pour cette année a été également demandé.

Beaucoup d'autres travaux restent en attente, mais avec un peu de patience on y arrivera !

- La révision de notre PLU a vu le jour sur 2003, toute la population a été informée de l'évolution et le sera encore au cours de cette année, nous en sommes arrivés à l'élaboration du règlement, plusieurs réunions sont encore prévues avant l'approbation (probablement en novembre) !

- Cette année nous aurons le tri sélectif qui se mettra en place dans la commune certainement à partir du 1er octobre 2004.

Vous en serez informés plus amplement dans le courant des mois qui viennent.

Voilà, je crois avoir fait le tour de l'essentiel de ce qui se passe chez nous, mais toutes ces réalisations ne seraient pas possibles, sans la collaboration de toutes les personnes qui m'entourent, le Conseil municipal, le personnel de secrétariat, de maintenance et de services, le personnel enseignant du Groupe Marcel Dhot, les membres du C.C.A.S., la D.D.E, la Gendarmerie ainsi que les Sapeurs Pompiers, sans oublier les partenaires de la commune. Qu'ils en soient ici tous remerciés.

Je vais vous laisser à la lecture de notre bulletin d'informations et vous adresse Chers amis, mes vœux de bonne et heureuse année 2004.

**Le Maire, E.GUISLAIN**

## COMPTE RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### REUNION DU 28 AOUT 2003

Présents : Mme GUISLAIN E, Mr DHONDT M, Mr BEAURY A, Mme VASTESAEGER, Mr DUEE D, Mr GABEZ A, Mr LEGROS J, Mme DROISSART M.P, Mr BOUCHEZ D, Mr LOHEZ J.C, Mme COPIN C, Mr DUSART G, Mr JOSEPH J, Mr BEAUMONT G.

Absent excusé : Mme SIMON C.

Délibérations :

Tarif de la cantine scolaire : Le Conseil donne son accord pour augmenter le prix du repas à la cantine scolaire qui est actuellement de 2.85 €, à la rentrée de septembre il sera de 2.90 €

Curage des fossés : Le Conseil donne son accord pour que la commune prenne en charge 60 % du montant de la dépense ( 7622.45 €) 40 % sont pris en charge par le Département.

Informations :

Projet du plateau sportif réalisation prévue (fin octobre, début novembre)

Ecole : Pour la rentrée scolaire 2003/2004 : 85 enfants,

Le Conseil demande d'aménager un passage piétons devant la salle des fêtes pour la traversée des enfants de l'école.

### REUNION DU 11 SEPTEMBRE 2003

Présents : Mme GUISLAIN E, Mme VASTESAEGER M, Mme DROISSART M.P, Mme COPIN C, Mrs DHONDT, BEAURY, DUEE, JOSEPH, GABEZ, LEGROS, LOHEZ, BEAUMONT.

Absents excusés : Mme SIMON C, Mrs DUSART G, BOUCHEZ D.

Délibérations : Présentation du P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) par le Cabinet d'Etude Cités et Paysages.

### REUNION DU 21 OCTOBRE 2003

Présents : Mme E.GUISLAIN, Mmes SIMON, VASTESAEGER, DROISSART, COPIN, Mrs DUSART, LOHEZ, LEGROS, GABEZ, DHONDT, JOSEPH, BOUCHEZ, BEAURY, DUEE.

Absent excusé : Mr BEAUMONT G

Délibérations : Budget supplémentaire voté à l'unanimité.

Accord pour adhésion du SIAN au SIDEN France à l'unanimité.

Le syndicat mixte métropolitain de espaces verts demande l'accord des communes adhérentes pour sa propre adhésion au Centre de gestion. Le Conseil donne son accord.

Questions diverses : Mr LOHEZ de la commission des écoles fait le compte rendu de la dernière réunion du Conseil d'école.

- Effectif de 83 élèves cette année, 90 prévus l'année prochaine,

2 intervenants en langues viendront cette année renforcer l'équipe des enseignants,

1 professeur d'E.P.S. 2 h/semaine

Demande d'une aide financière pour l'achat de livres de littérature classique et pour la maintenance informatique qui sera mise en délibération ultérieurement.

Un réunion est prévue au sujet de la garderie.

Informations : Monsieur le Maire informe que les subventions du FAN et de la DGE pour le chauffage de l'église sont accordées pour 64 % du coût.

Réunion du SIVOM : Il a été décidé l'embauche de l'actuel CEC, Mr Delferrière pour l'entretien de la salle de sports.

## REUNION DU 4 DECEMBRE 2003

Présents : Mme GUISLAIN , Mmes SIMON, VASTESAEGER, COPIN, DROISSART, Mrs DHONDT, BEAURY, DUEE, BOUCHEZ, JOSEPH, LOHEZ, DUSART, BEAUMONT, GABEZ.

Absent excusé : Mr LEGROS

Délibérations :

Garderie : Suite à la réunion de la commission des écoles, avec les nourrices agréées et les parents d'élèves, il serait souhaitable d'ouvrir la garderie les jours d'école de 7 h 30 à 9 h et de 16 h 30 à 18 h. l'embauche d'une personne avec le BAFA et d'un C.E.S.

La garderie se ferait dans l'école maternelle et le conseil propose l'apport de jeux supplémentaires.

### Transfert de charges de la CAPH :

Suite à la réunion de la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la CAPH du 30 octobre 2003 à Trith Saint Léger, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le rapport établi lors de cette séance pour que le Conseil communautaire délibère.

Le rapport reprend les transferts de charges de 2002 :

- Cotisations à l'AREMASSE,
- Dépenses liées à la gestion des déchets ménagers et la l'organisation des transports urbains dans les communes de Marquette en Ostrevant, Wasnes au Bac, Wavrechain sous Faulx.
- Le contingent secours incendie
- La contribution au Syndicat de Promotion de l'Enseignement Supérieur de l'arrondissement de Valenciennes.
- La participation au fonctionnement de la Mission Locale

Le Conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents.

### Projet de Territoire :

Il est proposé au Conseil Municipal de faire part de ses remarques sur le document de projet de territoire qui est un projet de développement économique et social, d'aménagement et d'urbanisme, de transport et de logement, de politique de la ville, de politique de l'environnement, de gestion des ressources. Le Conseil Municipal approuve le projet de territoire proposé.

### Tarif des locations pour 2004 :

Grande salle : 1 jour	188 € (Maulde)	272 € (Extérieur)
2 jours	272 €	408 €
Vin d'honneur	105 €	168 €
Petite salle 1 jour	94 €	130 €
Vin d'honneur	45 €	61 €

### Informations :

Mme le Maire informe le Conseil que la commune bénéficiera du Tri sélectif probablement en octobre et que les nouveaux containers seront distribués en août.

Mme le Maire informe également que l'assainissement de la rue de Chorette est prévu en 2004 et qu'il est pris en charge par SIDEN France 760 000 € HT pour la rue de Chorette et 70 000 €, pour les rues annexes (rue de Choques, ruelle l'Oiseau, Petit Chemin de Lecelles)

A l'occasion du TELETHON 2003 les marcheurs de Mortagne et environs ont effectué une marche qui a passé à Maulde le Dimanche 7 décembre afin de ramasser les dons pour l'association.

## COMMUNIQUE DE LA MAIRIE

**Le SITURV (Syndicat Intercommunal pour les transports Urbains de la Région de Valenciennes) Informe :**

Le plan de Déplacements Urbains de l'agglomération valenciennoise arrêté par le Comité Syndical du SITURV le 13 novembre 2003 sera soumis à enquête publique du lundi 22 mars 2004 au vendredi 23 avril 2004.

Un avis sera affiché pour prévenir les habitants qui pourront venir consulter le dossier d'enquête publique en Mairie aux heures d'ouvertures durant cette période.

### **SERVICE DE LA REDEVANCE DE L'AUDIOVISUEL OPERATION DE RECHERCHE DE POSTES NON DECLARES**

En application des dispositions de l'article 13 du décret n° 92—304 du 30 mars 1992 modifié, des agents commissionnés et assermentés du Service de la Redevance de l'Audiovisuel procéderont à une opération de contrôle de la détention d'appareils de télévision auprès des habitants des cantons de SAINT AMAND.

Afin d'aider les détenteurs d'appareils non déclarés à régulariser leur situation, sans avoir à supporter la pénalité prévue par la réglementation et sans rappel pour le passé, la vérification sur place sera précédée de l'envoi d'un questionnaire aux personnes non recensées au fichier de la Redevance, à compléter et renvoyer à la circonscription de contrôle.

De même les personnes qui n'auront pas reçu de questionnaire mais qui possèdent un appareil non déclaré pourront en faire la déclaration auprès de la circonscription de contrôle **les lundis**.

### **CIRCONSCRIPTION DE CONTROLE DE VALENCIENNES CENTRE TERTIAIRE**

**59300 AULNOY LES VALENCIENNES**

**Téléphone 03.27.20.01.31**

**Télécopie 03.27.20.31.32**

### **CARTE D'IDENTITE :**

**Pensez à vos voyages cet été, aux examens de fin d'année scolaire, aux concours, vous devez présenter une carte d'identité en cours de validité.**

**Pièces à fournir :**

- 2 PHOTOS
- EXRAIT DE NAISSANCE ( daté de moins de 2 mois)

### **PASSEPORTS :**

- 2 PHOTOS
- Extrait de naissance
- Pièce justificative de domicile (Facture EDF ou France Télécom)
- Photocopie de la carte d'identité

**OBJETS TROUVES :** Certains objets trouvés sont ramenés en Mairie et ne sont jamais réclamés. Nous rappelons aux personnes concernées qu'ils peuvent se présenter en Mairie aux heures d'ouverture (du lundi au vendredi de 15 h à 18 h) afin de récupérer leurs objets perdus.

### **CIRCULATION :**

Nous vous rappelons que la rue du Mortier est **en sens unique** et limitée à 30 Km/h. Les automobilistes, les cyclistes et les motocyclistes doivent respecter la signalisation.

La gendarmerie est prévenue et tout contrevenant sera verbalisé.

**PERMANENCE DES IMPOTS :**

La permanence des impôts aura lieu en Mairie le Mercredi 24 mars de 9 heures à 11 h 30

**RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS :**

Les ramassages des encombrants auront lieu les :

**Mardi 23 mars et Mardi 21 septembre 2004.**

**CANTINE SCOLAIRE :**

Les tickets de cantine sont vendus tous les lundis entre 15 h et 18 heures.

Au cas où la Mairie serait fermée le lundi ils seront vendus le lendemain.

**NOCES D'OR :**

Les couples qui fêtent cette année leurs Noces d'Or ou plus, sont priés de se faire connaître en Mairie.

**RESULTAT DU CONCOURS DES MAISONS ILLUMINEES :**

Le samedi 4 janvier 2004 a eu lieu la remise des prix du concours des maisons illuminées.

Madame le Maire félicita et récompensa les participants, toujours plus nombreux d'année en année.

Un prix spécial fut attribué à Mr MARTHE Didier, pour la qualité et le côté magique de ses illuminations.

**Catégorie des façades illuminées :**

1<sup>er</sup> prix : Mr HOURDEAU Jean-François

2<sup>ème</sup> prix : Mr MACREZ Denis,

3<sup>ème</sup> prix : Mr BEAURY Christophe

Mr DUCHATEAU Eric et Mr DUCHATEAU Rémy, Mr PASSION Philippe, Mr DUEE Didier, Mr GABEZ André, Mr DHONDT Michel, Mr FINET Florian, Mme BISIAUX Dany, Mr DENIS Alexandre, Mr VERRIEST Alain, Mr BORGES Antonio, Mr COPIN Ruddy, Mr VENIAT, Mr BOUCHEZ Daniel, Mme JESUPRET Mariette, Mr CROMBEZ Claude, Mme MERLY Aniéta.

**Catégorie des Jardins illuminés :**

1<sup>er</sup> prix Mr DUQUENNE Philippe

2<sup>ème</sup> prix : Mr BOONAERT Christian

3<sup>ème</sup> prix : Mr GRIFFA Alain

Mr COURTECUISSÉ Alain, Mr GERALDES Jean-Luc, Mr SIMON Marc, Mr BEAUMONT Jean-Luc, Mme FLAMENT Denise.

Tous les participants furent récompensés, Mme le Maire leurs remis des guirlandes électriques offertes par la Mairie ainsi qu'un colis composé de chocolats et de bière de la région offert par Mauld'joie.

A toutes et tous encore BRAVO !!!

## **FESTIVITES :**

Préparez vos agendas....

15 février à 16 heures, salle des fêtes, réunion des jardins ouvriers,

20 mars : Repas de l'association Sports et Loisirs à 20 h salle des fêtes, (couscous)

4 avril : Loto des Sapeurs Pompiers à la salle des fêtes,

25 avril : Foire artisanale, nombreux exposants toute la journée de 9 à 18 heures.

1 mai : Remise des Médailles du travail à 11 h et Cérémonie des Noces d'or à 10 H,

8 mai : Défilé, départ 10 h 15 de la Mairie et dépôt de gerbes au monument aux morts.

19 juin : Fête des écoles

26 juin et 27 juin : Ducasse : le samedi concours de pétanque et le dimanche course cycliste et concert.

14 juillet : Défilé départ à 10 h 15 de la mairie et dépôt de gerbes au monument aux morts.

Egalement en juillet feu de camp et fête du centre de loisirs, les dates ne sont pas fixées.

18 juillet : Fête du Club des aînés à la salle des fêtes, avec vente de pâtisseries, et exposition vente à 11 heures apéritif, loteries...

## **CHIENS ERRANTS :**

Madame le Maire rappelle aux propriétaires d'animaux qu'il est interdit de laisser divaguer les chiens.

## **PROPRETE :**

Le nettoyage des berges de fossés doit être fait régulièrement par les propriétaires afin de faciliter l'écoulement des eaux de pluie, il en est de même pour le nettoyage des caniveaux.

## **ERRATUM**

### **FORMATION AUX PREMIERS SECOURS :**

La date limite pour retourner le coupon réponse est reportée au 15 mars 2004 au lieu du 29 février.

# **LE PETIT MOT DE NOS ASSOCIATIONS**

## **SPORTS ET LOISIRS :**

L'Association Sports et Loisirs vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2004.

Depuis bientôt 28 ans maintenant, nous espérons vous présenter de belles compétitions cyclistes, lors des ducasses de juillet et septembre.

Dates à retenir :

Le 20 mars, repas de l'association avec le traditionnel couscous à la salle des fêtes dès 20 H.

Le 6 juillet, date où le Tour de France cycliste traversera la commune.

## **AVIS DE RECHERCHE**

Sports et Loisirs, en collaboration avec la municipalité, recherche des photos ou autres documents, relatifs au passage du Tour de France dans la commune en 1959. Ces prêts vous seront restitués dès la fin de l'exposition qui se tiendra **les 5 et 6 juillet 2004.**

Un grand merci.

Contacts : Mr Lucien VASTESAEGER - 465 grand rue à Maulde,  
Melle Stéphanie GABEZ - 150 Grand'rue à Maulde.

## **ANCIENS COMBATTANTS ACPG-CATM DE MAULDE**

Première journée du souvenir pour les anciens combattants d'A.F.N.  
Décret n° 2003-925 du 26 septembre 2003, instituant une journée d'hommage aux « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, le 5 décembre de chaque année.

Art 1<sup>er</sup> Il est institué une journée nationale d'hommage aux « Morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie. Cette journée est fixée au 5 décembre.

Tout d'abord ayons une pensée pour nos 8 camarades Mauldois qui ont participé à l'épopée africaine disparus à ce jour foudroyés par la maladie avant l'âge de la retraite.

Merci aux enseignants et aux enfants des écoles de Maulde qui sont venus chanter la Marseillaise en s'associant à tous ce 5 décembre 2003. Il se souviendront plus tard avoir participé à la première commémoration du souvenir des Anciens d'A.F.N. Nous en sommes profondément touchés.

Merci à toutes et tous ici présents et qui se souviennent avoir vu partir ces jeunes de 20 ans, pour la plupart des appelés, pour une durée indéterminée allant de 18 mois (date légale du service militaire de l'époque) les moins chanceux on fait jusque 34 mois.

Venez nombreux à la cérémonie du 5 décembre 2004 cela nous ferait tellement plaisir.

Toute l'équipe des Anciens Combattants de Maulde.

### **MAULDE JOIE :**

Le Président remercie Madame le Maire et le personnel communal pour leur aide et leur dévouement tout au long de l'année, et cela même bien au delà de leurs heures de travail.

Le souhait pour cette nouvelle année serait une plus grande participation de la population lors des festivités locales, un partenariat avec toutes les sociétés de la commune, il rappelle également que le comité est ouvert à tous, vous pouvez y participer et apporter vos idées et votre aide.

Rappel des Festivités 2003 :

- Ducasse de septembre 2003 : la course cycliste a reçu 63 coureurs, la pétanque 56 joueurs, le concert à la salle des fêtes avec les Amis de Pecq.

- Concert d'automne : le dimanche 19 octobre 2003 :

1<sup>ère</sup> partie : L'Ensemble Orchestral de l'Ecole Intercommunale de Musique

2<sup>ème</sup> partie : L'Ensemble de Clarinettes du Val l'Escaut

- Voyage en Allemagne à Aix la Chapelle et Monschau a connu un vif succès, en effet une centaine de personnes était du voyage.

- 4<sup>ème</sup> concours des maisons illuminées avec la participation de la Mairie et trente inscrits.

- Loto du 8 février 2004 la salle des fête était trop petite pour accueillir toutes les personnes. Ce fut un réel succès les heureux gagnants étaient ravis.

- Cinéma : Septembre 2003 – Johnny English

Octobre 2003 – Pirates des caraïbes

Novembre 2003 – Tais-toi

Décembre 2003 – Michel Vaillant

Le Chien, le Général et les Oiseaux dessin animé, le comité Maulde'joie a offert la séance de cinéma aux enfant de l'école.

Janvier 2004 – Le Monde de Némó

26 février 2004 – Albert est Méchant.

25 mars 2003 - Podium

# Formation aux Premiers Secours

Très bientôt, vous allez pouvoir devenir de bons secouristes.

Cette formation dure 10 à 12 heures.

## 8 modules au programme :

(Protéger, alerter, personne qui s'étouffe, qui saigne, personne inconsciente qui respire, personne inconsciente qui ne respire plus, les malaises, les différents traumatismes).

L'âge minimum est 12 ans.

12 candidats par session.

1 attestation sera délivrée à l'issue de la formation.

**Prix : 55 euros**

**Moniteur : NICOLAS BOUCHEZ**

Tel : 06/23/25/60/18

Une réunion d'information sera organisée avec tous les candidats afin de déterminer une ou plusieurs dates ainsi que les horaires.

Coupon-réponse à retourner dans la boîte aux lettres de la mairie  
Pour le **29 février 2004 DERNIER DELAI.**

.....  
NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

.....  
TEL : ..../..../..../..../.. (Fixe)

.....  
......./..../..../..../.. (Portable)

AGE : ..... DATE DE NAISSANCE : .....

NB : Si plusieurs personnes inscrire au dos du coupon-réponse

**Club**  
des Seniors

**Amitié**  
**Rencontres**  
**Loisirs**

**MAULDOIS**

dés vos 55 ans, la porte du club vous est ouverte chaque mardi après midi (entre 14 h 00 et 18 h 00) pour vous distraire et vous changer les idées.

Nous invitons cordialement les Mauldoises et les Mauldois à venir constater l'ambiance de nos rendez-vous du mardi qui ressemble à un vrai cercle d'amis(es).

Notre association met à disposition des jeux de société : entre autres le scrabble – les cartes (la belotte et la manille) et par beau temps la pétanque.

Pour bénéficier des avantages du club, il faut payer une cotisation annuelle de 10,00 €

**Une adhésion ne correspond pas à un contrat**  
**C'est quand tu veux et quand tu peux.**

Il y a simplement quelques règles à respecter :

- une tenue correcte
- on ne parle ni de politique ni de religion
- on vient avec le sourire et la bonne humeur
- le perdant du jour a droit de revenir la semaine suivante pour retenter sa chance
- la compétence de certains sur des sujets divers (photo – informatique – jardinage – couture – recettes de cuisine) peut vous être utile.

Il y a évidemment une équipe dirigeante avec à sa tête Madame E Guislain la Présidente et nous comptons beaucoup sur les idées de chacun des membres par le dialogue, la concertation, la participation et de la transparence.

En 2003 nous avons enregistré **16 nouvelles adhésions** pour atteindre 65 membres

Après la galette des rois le mardi 06 janvier, nous avons eu l'assemblée générale le mardi 13 janvier et il y aura la chandeleur, la fête des mères et des pères etc etc.

Nous avons déjà au programme pour l'année 2004 un déplacement au musée de la grande guerre à Péronne suivi d'un repas dansant (reste à définir la date).

Info de dernière minute : le club s'intéresse à un repas dansant avec Michel Pruvost le dimanche 12 décembre 2004 à Saint Amand les Eaux.

Vous pouvez contacter Monsieur Guy Dellacherie (tél. domicile 03 27 26 84 44) pour un complément d'information.

A bientôt

## AMICALE LAIQUE MIXTE DE MAULDE :

Mauldoises, Mauldois,

2003 fût une année riche en nouveautés pour l'Amicale.

En effet, spectacle de clowns au carnaval, repas concert en juin, repas aux fromages pour Halloween, se sont ajoutés à nos fêtes traditionnelles (Kermesse et marché de Noël).

Nous profitons de cette page dans Mauld'Info pour remercier toutes les personnes qui ont partagés ces grands moments avec nous, ainsi que les parents, qui ont offert un peu de leur temps ou de leur savoir faire pour les enfants.

Grâce à la forte participation de notre premier repas aux fromages, nous avons pu offrir aux enfants de l'école, un nouvel équipement Hi Fi.

Il faut en effet rappeler à certains parents, que l'amicale n'amasse pas les bénéfices pour l'association, mais bien pour les enfants. Réservés sous diverses formes, livres de fin d'année, jouets de Noël, financement de voyages pédagogiques ou tout simplement un chocolat lors du cross.

Nous espérons toutefois que ces personnes réalisent, les efforts et le temps fourni par chacun des membres de l'amicale pour perpétuer ces traditions.

L'Amicale est ouverte à toute personne désirant investir des idées et du temps pour les enfants !

Car 2004 s'annonce « festif » !

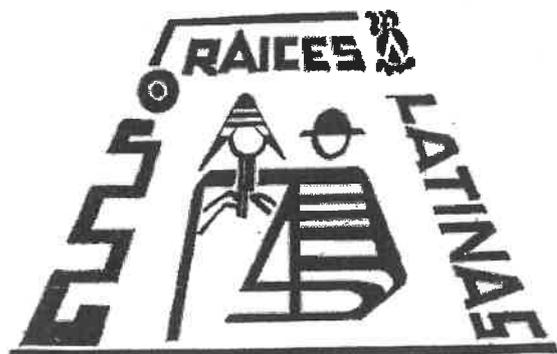
- Carnaval
- Repas sympa
- Kermesse
- Loto pour enfants (en septembre)
- Halloween et le repas aux fromages
- Le marché de Noël (nouvelle formule)
- Lille 2004, pour nos enfants (voyage pédagogique)

Sans oublier ce qui sera la grande attraction pour notre village, le passage du Tour de France !

A toutes et tous nous adressons nos **meilleurs vœux pour 2004** et le souhait que nous formulons pour nos enfants, est que Maulde ne devienne jamais un village « mort » !

Le Président et le Comité.

## RAICES LATINAS



L'année 2003 s'est terminée, pour les enfants de l'Association, par un goûter de Saint Nicolas le 3 décembre avec distribution de livres et de friandises. La prochaine manifestation sera le spectacle annuel le samedi 17 avril à 19 heures à la salle des fêtes. Les danses présentées à cette occasion auront pour thème l'influence Européenne sur les musiques et les danses du continent Américain.

# LES EMPLOIS PARTICULIERS... EMBAUCHEZ

**Garde d'enfants**  
**Ménage - Repassage - Jardinage**  
**Cours particuliers**  
**Aide aux personnes âgées ou dépendantes :**

Les emplois familiaux  
 vous facilitent la vie

Les déclarations URSSAF  
 vous coûtent moins cher

**Pour vous aider dans vos formalités :**

**NOTRE SERVICE EMPLOIS FAMILIAUX**  
**Tel : 03.27.22.32.94 ou le 03.27.22.32.26**

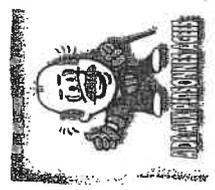
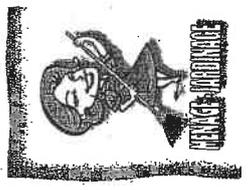
**Déclarer votre salarié c'est bénéficier d'avantages importants !**

Vous pouvez déduire 50 % des salaires et cotisations sociales correspondant à l'emploi de votre personnel dans la limite de 10000 €. (Pour l'emploi d'une assistante maternelle : 25 % des charges dans la limite de 2 300 € soit une réduction maximale de 575 € pour la garde d'un enfant de moins de 7 ans au 31/12 de l'année d'imposition).

- Des avantages supplémentaires sont prévus pour les salariés de la Sécurité Sociale :
- si vous avez 70 ans ou plus
  - si vous avez un enfant handicapé à charge ouvrant droit à l'allocation d'éducation spéciale (AES)
  - si vous avez 60 ans et plus et êtes dans l'obligation de recourir à l'assistance d'une tierce personne pour accomplir les actes ordinaires de la vie
  - si vous bénéficiez de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ou de l'allocation compensatrice tierce personne.

ne prise en charge possible des cotisations par la Caisse d'allocations familiales ou la mutualité sociale agricole

- si vous faites garder votre enfant de moins de 6 ans à votre domicile (AGED)
- si votre enfant de moins de 6 ans est gardé chez une assistante maternelle agréée. (AFEAMA)



Vous employez une femme de ménage 5 heures par semaine au tarif de 6,10 € net de l'heure.

**1<sup>ER</sup> EXEMPLE :** vous ne bénéficiez pas de l'exonération des cotisations patronales de Sécurité Sociale.  
 En ne la déclarant pas :  
 Cet emploi vous coûte 1586 € par an  
 En la déclarant avec l'option forfaitaire pour le calcul des cotisations.  
 Compte tenu de la réduction d'impôts, cet emploi vous coûte 1392 € par an.

**2<sup>EME</sup> EXEMPLE :** vous bénéficiez de l'exonération des cotisations patronales de Sécurité Sociale.  
 En ne la déclarant pas :  
 Cet emploi vous coûte 1586 € par an  
 En la déclarant avec l'option forfaitaire pour le calcul des cotisations.  
 Compte tenu de la réduction d'impôts, cet emploi vous coûte 1102 € par an.

N'hésitez plus...  
 L'intérêt de déclarer à l'URSSAF la personne que vous employez est évident.  
 Cela vous coûte moins cher, vous êtes dans la légalité et votre salarié bénéficie d'une couverture sociale.

## Des services qui vous simplifient la vie.

### Le Plus de l'URSSAF du Hainaut :

- Toute information concernant les emplois familiaux pour le prix d'une communication téléphonique au tarif local
- Redaction et envoi de la fiche de paie de votre salarié dans les 7 jours.
- Aide à l'établissement de vos déclarations trimestrielles
- Envoi de l'attestation fiscale à joindre à votre déclaration de revenus en début d'année
- Communication du net fiscal annuel de votre salarié
- Prélèvement automatique des cotisations sur demande
- Calcul du montant des cotisations
- Évaluation du coût de l'emploi
- Ouverture du compte employeur sur simple appel téléphonique

## UN SERVICE GRATUIT DE PROXIMITÉ

**Service emplois familiaux**  
 que vous pouvez contacter utilement pour vous aider dans votre démarche de « particulier employeur » Du lundi au samedi de 8h30 à 16h30 (11h30 le samedi)  
 Par téléphone ou sur rendez-vous au

**03.27.22.32.94 ou le 03.27.22.32.26**

En outre, nous sommes en mesure de vous communiquer la liste complète :  
 des associations mandataires pour l'emploi d'une aide à domicile  
 des relais d'assistantes maternelles pour l'emploi d'une assistante maternelle

## DEUST NOUVEAUX MÉTIERS DE LA CITÉ

### OBJECTIFS

Préparer des jeunes et des salariés aux nouvelles fonctions et métiers de la cité dans deux champs : la médiation, le développement local.

En Formation Initiale, la formation est accessible aux bacheliers ayant une motivation, un projet professionnel et un projet de stage identifiés lors de la demande d'admission en DEUST.

En Formation Continue, la formation est ouverte aux emplois jeunes et salariés, exerçant des fonctions de gestionnaire de projets et de technicien de la médiation, des collectivités locales, des services de l'État, des établissements publics, des organismes gestionnaires de services publics, des organismes HLM, des hôpitaux, du secteur sanitaire et social, des associations prenant en charge des publics rencontrant des difficultés sociales. Pour les demandeurs d'emploi, il est nécessaire d'avoir identifié un lieu de stage lors de la demande d'admission en DEUST.

### PUBLIC CONCERNE

La formation est accessible aux titulaires d'un baccalauréat, et aux non bacheliers qui peuvent bénéficier d'une Validation d'Acquis Professionnels ou Personnels (VAP).

### CONDITIONS D'ACCES

Un dossier de candidature comprenant : une lettre de motivation, un CV, un dossier de VAP, tout document présentant et le cas échéant, justifiant des responsabilités personnelles et/ou professionnelles exercées; une copie des diplômes ou attestations de formations générales et/ou professionnelles. 1 attestation du maître de stage

Nombre de places : 50 (30 Formation Continue – 20 Formation Initiale).

### DATES A RETENIR

Retrait du dossier : à partir du mois de mai

Date de dépôt du dossier : 31 août

Début des cours : début octobre

### RENSEIGNEMENTS

Secrétariat : ☎ 03 27 51 77 20 – Fax : 03 27 51 77 21 - E-mail : [annie.lejeune@univ-valenciennes.fr](mailto:annie.lejeune@univ-valenciennes.fr)

### RESPONSABLE PEDAGOGIQUE

M. Patrick LOQUET.

### REGIME DES ETUDES

La formation pédagogique se déroule sur deux années (450 h/an + stage pratique de 300 h en 2ème année). Afin de favoriser l'identification et la validation ultérieure d'acquis personnels, les programmes de formation ont été structurés en modules. Le contrôle continu des connaissances (CCC) est prescrit pour chaque module. La validation est accordée pour 4 ans. Les étudiants peuvent se présenter à deux sessions d'évaluation par module, avec maintien de la meilleure note. Néanmoins et afin de garantir la globalité des apprentissages et des qualifications ciblées, la validation de l'ensemble de la formation en vue de la délivrance du diplôme correspondant est prononcée sur la base d'une moyenne générale, associant les notes des différents modules et du mémoire de stage.

Le stage de deuxième année est évalué sur la base d'un mémoire écrit et soutenu devant un jury composé d'un formateur intervenant dans la formation, et d'un professionnel du domaine d'activités concerné.

### SAVOIR

Culture des métiers de la cité  
Connaissances techniques et sociales  
Développement local et médiation

### SAVOIR FAIRE

Offrir une connaissance transversale des réalités constitutives du territoire et de ses populations  
Comprendre les réalités sur lesquelles il faut agir  
Se doter des outils utiles à l'action

### SAVOIR ÊTRE

Savoir prendre des initiatives  
Responsable, ouvert et capable de travailler en équipe  
Capacité de médiation

## PROGRAMME

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS DE LA 1 <sup>ère</sup> ANNÉE	HORAIRES
<b>MODULE « CONCEPTS COMMUNS »</b> <i>Territoire et acteurs</i> <i>La citoyenneté</i> <i>Travail et emploi</i> <i>La médiation</i> <i>Langue vivante : anglais</i>	60 h 60 h 60 h 30 h 30 h
<b>MODULE « OUTILS COMMUNS »</b> <i>Méthodologie d'analyse et de gestion de projet</i> <i>Les outils informatiques et les NTIC</i> <i>La communication interpersonnelle</i> <i>Outils de management</i> <i>Comptabilité générale</i>	60 h 30 h 30 h 60 h 30 h
<b>1<sup>ère</sup> année / 450h00</b>	
CONTENU DES ENSEIGNEMENTS DE LA 2 <sup>ème</sup> ANNÉE	HORAIRES
<b>MODULE COMMUN</b> <i>Problématiques sociales et sanitaires</i> <i>Politiques territoriales</i> <i>Cité, cohésion sociale et politiques sociales</i> <i>Violence et délinquance</i>	60 h 60 h 60 h 60 h
<b>MODULE SPECIFIQUE FILIERE « MEDIATION »</b> <i>Les personnes âgées</i> <i>Les personnes handicapées</i> <i>Les personnes dépendantes</i> <i>Méthodologie de médiation commune à toutes les populations ciblées</i> <i>Méthodologie de médiation</i> <i>Un levier d'animation – les activités physiques et sportives</i> <i>Langue vivante : anglais</i>	30 h 30 h 30 h 30 h 30 h 30 h 30 h
<b>MODULE SPECIFIQUE FILIERE « CONDUITE DE PROJETS »</b> <i>Les politiques de développement local</i> <i>Les politiques de l'emploi</i> <i>La gestion des associations</i> <i>Comptabilité</i> <i>Gestion et analyse financière</i> <i>La conduite de projets éducatifs</i> <i>Langue vivante : anglais</i>	30 h 30 h 30 h 30 h 30 h 30 h 30 h
<b>2<sup>ème</sup> année / 450h00</b>	
<b>TOTAL FORMATION THEORIQUE/2 ANS</b>	<b>900h00</b>
<b>STAGE EN ENTREPRISE</b>	<b>300h00</b>
<b>TOTAL DEUST/2 ANS</b>	<b>1 200h00</b>

## VIE ETUDIANTE

SIO-SIP	Le Service Information Orientation et Insertion Professionnelle propose aux étudiants : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une documentation sur les formations, les métiers, l'emploi,</li> <li>▪ Des rendez-vous avec les conseillers d'orientation ☎ 03 27 51 10 32,</li> <li>▪ Une aide à l'insertion professionnelle ☎ 03 27 51 10 20.</li> </ul>
Droits d'inscription	Droits universitaires 164 Euros en 2003-2004, 23 Euros pour les boursiers) auxquels s'ajoutent le cas échéant, la sécurité sociale (177 Euros) et la mutuelle (formation initiale).
Bourses-logement	Le dossier social (demande de bourse sur critères sociaux et/ou logement) doit obligatoirement être constitué sur Minitel : 3614 CROUS09 entre le 15/01 et le 30/04 pour tous les candidats originaires de l'Académie de Lille (Nord – Pas de Calais). La résidence universitaire « Jules Mousseron » gère un fichier de chambres à louer chez le particulier, à consulter sur place, au Mont Houy – 59300 AULNOY lez VALENCIENNES cédex ☎ 03 27 28 39 60. S'adresser aussi à : Maison de la Famille, 21. Av. Clémenceau – 59300 VALENCIENNES cédex ☎ 03 27 42 67 37, Point Information Jeunesse, hôtel de ville – 59300 VALENCIENNES ☎ 03 27 22 59 70, Mairie d'Aulnoy, 10. Rue H. Turllet – 59300 AULNOY lez VALENCIENNES ☎ 03 27 33 56 66.
Service social	Une assistante sociale du CROUS assure des permanences aux Tertiales et au Mont Houy (logement, bourses, fonds de solidarité universitaire...), sur rendez-vous ☎ 03 27 51 10 12.
Bourse 3 <sup>ème</sup> cycle	Sur critères universitaires : dossier social obligatoirement par Minitel : 3614 CROUS09 entre le 15/01 et le 30/04.
Les étudiants bénéficient	De l'accès au restaurant, du régime de la sécurité sociale (en formation initiale), des services communs : Institut Culturel, Sports, Bibliothèque, Audio, Informatique, Social-santé, Scolarité...
Transports	Le campus des Tertiales est situé à quelques minutes de la Gare SNCF de Valenciennes. Campus du Mont Houy : liaison gare SNCF – centre ville – université par la SEMURVAL : lignes n° 1. 9. 19. 114. 115. TRANSECAUT.



## Le Médiateur de la République

*Un Délégué du Médiateur de la République est à la disposition des personnes pour les aider à résoudre les litiges qu'elles rencontrent avec :*

- *l'administration de l'Etat*
- *les collectivités publiques territoriales*
- *les établissements publics ou sociaux*
- *Tout organisme investi d'une mission de service public.*

*Recherchant une solution amiable, il essaie ainsi de répondre aux besoins immédiats des populations. Pour saisir le Délégué, il faut avoir effectué les démarches préalables auprès du service concerné. Lorsque que le Délégué n'a pas la possibilité de régler le problème, il aide le réclamant à constituer son dossier pour le transmettre à la Médiation, par l'intermédiaire d'un parlementaire de son choix. Tout recours au Délégué ou au Médiateur est gratuit*

### **ATTENTION !**

Le délégué n'intervient pas :

- dans un litige entre personnes privées,
- dans un différend entre un agent public en activité et son administration
- dans une procédure engagée devant la justice
- pour remettre en cause le bien fondé d'une décision de justice.

***Pour toute information, vous pouvez vous adresser à  
Marc DUFRESNE  
Délégué du Médiateur de la République***

### **Accueil sur rendez-vous :**

- ▶ ***Sous-Préfecture 18 Rue Capron à Valenciennes Tél : 0327145937***
  - ***Lundi 14h à 17h***
  - ***1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> Mercredi 9h à 12h***
- ▶ ***Maison de la Justice et du Droit 77 Rue de Villars à Denain***  
***Tél : 0327436930***
  - ***2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Mercredi 9h à 12h***

***Tout courrier doit être adressé à l'intention du  
Délégué du Médiateur de la République  
Sous-Préfecture 6 Avenue des Dentellières BP 469  
59322 - VALENCIENNES Cedex***

Nos Réf. : BB/AML  
☎ 03.20.66.43.03

Madame le Maire  
MAIRIE  
59158 MAULDE

WASQUEHAL, le 16 Janvier 2004

Madame le Maire,

Nos centres d'exploitation sont depuis quelques temps questionnés par de nombreux abonnés du SIDENFrance à propos d'une offre publicitaire émanant du groupe GENERALE des Eaux SERVICES (filiale DOMEQ) et distribuée à domicile par portage.

Ce document propose à chaque particulier l'adhésion à un contrat d'assistance pour couvrir les frais d'une **EVENTUELLE** intervention en domaine **PRIVE** à la suite d'un sinistre susceptible de se produire entre la fosse de comptage (si elle est située à l'extérieur) et le bâtiment d'habitation.

Initiée par un groupe de service (Générale des Eaux) et un assureur (AXA Assistance France), cette proposition concerne **EXCLUSIVEMENT** la partie **PRIVATIVE** et **EXTERIEURE** des installations d'eau potable.

Aussi, par la présente, je vous confirme que le SIDENFrance n'a habilité aucune Société pour ce type d'intervention ou d'assistance et reste le seul responsable de la distribution d'eau **EN DOMAINE PUBLIC** dans votre Commune et ce jusqu'au compteur d'eau.

Vous laissant le soin d'en informer les habitants de votre Commune si vous le souhaitez et restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments dévoués et respectueux.

Le Directeur,

  
B. BONDUEL



L'Assistante Maternelle Agréée est une personne qui accueille à son domicile un ou plusieurs enfants, moyennant rémunération.

L'agrément est accordé par le président du Conseil Général, après enquête des services de P.M.I. (Protection Maternelle Infantile).

L'agrément est, pour les parents, un gage de sécurité et garantit la qualité de l'accueil de l'enfant.

L'activité professionnelle de l'Assistante Maternelle Agréée est régie par un statut de Mars 1977.

Elle bénéficie d'une couverture sociale, de droits sociaux, de congés payés et d'un régime fiscal particulier.

Elle a droit à une formation professionnelle.

#### Qu'est-ce que l'agrément ?

Toute personne accueillant habituellement des mineurs à son domicile, moyennant rémunération, doit être préalablement agréée.

L'agrément est donc **obligatoire** (décret 78474 du 29/03/1978 – Art 8).

La demande d'agrément est examinée par les services de la Direction de l'Action Territoriale de Prévention et d'action sociale **dans les 3 mois** qui suivent l'accusé réception du dossier complet de demande d'agrément.

Il fixe le **nombre et l'âge** des enfants que l'Assistante Maternelle est habilitée à garder (trois enfants maximum).

Il est délivré pour une période de **5 ans** (renouvelable).

Les conditions d'agrément portent sur :

- Les **capacités éducatives** de l'Assistante Maternelle (pouvoir concourir à l'éveil de l'enfant, à son épanouissement affectif, son éducation).
- **Son état de santé.**
- **Ses conditions de logement.**

Une **attestation d'agrément** est remise à chaque Assistante Maternelle.

**Les démarches liées à l'agrément.**

Retirer un dossier d'agrément auprès de :

La Direction Territoriale de Prévention  
et d'action sociale du valenciennois  
42Bis Avenue de Condé – 59300 VALENCIENNES  
Tél. : 03.27.19.34.50

Remettre le dossier complet en recommandé avec accusé de réception auprès du service de la Direction Territoriale.



Dans les trois mois qui suivront l'accusé réception du dossier complet, votre demande d'agrément sera examinée par l'équipe du service de P.M.I. (Protection Maternelle et Infantile) de votre secteur, soit :

**L'UNITE TERRITORIALE DE PREVENTION ET D'ACTION SOCIALE  
DE SAINT AMAND LES EAUX** (pour Bousignies, Brillon, Bruille St Amand,  
Château l'Abbaye, Flines les Mortagne, Hasnon, Lecelles, Maulde, Millonfosse, Mortagne  
du Nord, Nivelles, Rosult, Rumegies, Sars et Rosières et Thun St Amand )  
**161, Rue du Faubourg de Tournai**  
**59230 Saint Amand Les Eaux**  
**Tél. :03.27.48.88.22**

**L'UNITE TERRITORIALE DE PREVENTION ET D'ACTION SOCIALE  
DE CONDE SUR L'ESCAUT** (pour Hergnies)  
**4, Place Verte**  
**59163 CONDE SUR L'ESCAUT**  
**Tél. :03.27.40.09.03**

**L'UNITE TERRITORIALE DE PREVENTION ET D'ACTION SOCIALE  
DE VALENCIENNES/ANZIN** (pour Aubry du Hainaut)  
**13, Place Verte**  
**59300 VALENCIENNES**  
**Tél. :03.27.47.23.87**

**L'UNITE TERRITORIALE DE PREVENTION ET D'ACTION SOCIALE  
DE DENAIN/WALLERS** (pour Haveluy et Wallers)  
**130, Rue de la Pyramide – BP 131**  
**59220 DENAIN**  
**Tél. :03.27.44.79.00**

**L'UNITE TERRITORIALE DE PREVENTION ET D'ACTION SOCIALE  
DE VALENCIENNES/TRITH** (pour Hérin)  
**57, Avenue Faidherbe**  
**59300 VALENCIENNES**  
**Tél. :03.27.42.25.00**

Assistantes sociales, puéricultrices se rendront à votre domicile.

Vous serez également invitée à participer à deux réunions d'informations sur la profession.

#### **Où se renseigner ?**

Le Relais Assistantes Maternelles : un service d'information, lieu d'écoute, de dialogue et d'animation à destination des parents, futurs parents, assistantes maternelles agréées et futures candidates à l'agrément.

Un accueil près de chez vous,

Mesdames COUAPEL et MACREZ vous informent au :

**Relais Intercommunal Petite Enfance Scarpe Escaut**  
**3, Rue du Maréchal Foch – 59178 BRILLON**  
**tél. :03.27.19.19.30 – fax. :03.27.35.29.24**

N'hésitez pas à les contacter pour de plus amples renseignements.